



Taxe d'habitation. doit on la payer même si notre nom n'est pas s

Par **Mlle Fleur**, le 19/11/2009 à 20:34

Bonjour,

Si mon nom n'était pas sur le bail d'une location d'appartement, peux ton exiger de moi une taxe d'habitation??

Et à quel titre??? Sachant que la personne -ancien meilleur ami) m'a mis à la porte en mindiquant bien qu'il s'agissait de son appartement et que sa nouvelle copine l'exigeait.

Merci d'avance pour votre réponse.

Cordialement,

Par **Tisuisse**, le 19/11/2009 à 22:54

Bonjour,

Si votre nom ne figure pas sur le rôle de la taxe d'habitation (feuille de cette taxe) vous n'êtes en rien redevable de quoi que ce soit. C'est le nom du destinataire qui figure sur ce document qui doit payer et lui seul en est redevable aux services des impôts.

Par **Patricia**, le 19/11/2009 à 23:08

Bonsoir,

Tisuisse a raison.

Et si vous n'êtes pas déclarée locataire sur le contrat de bail, comment avez-vous reçu cet avis d'imposition ?

Par **Mlle Fleur**, le **20/11/2009** à **07:30**

Bonjour, Ohhh MERCI pour commencer de vos réponses. Et bien cet ami m'a hébergé quand j'ai du quitté mon précédent logement, sauf que pour recevoir mon courrier j'ai signalé mon adresse à l'ensemble des organisme, et ils m'ont donc d'office envoyer le document avec nos deux noms sur l'avis à payer! Sauf que sur le contrat de location je ny suis pas.

Merci d'avance encore pour votre aide.

Bien cordialement,

Par **Patricia**, le **21/11/2009** à **19:51**

Bonsoir,

Ce que vous dites : "j'ai signalé mon adresse à l'ensemble des organisme"... est important et peut changer la donnée des réponses.

A quels organismes -précisément- avez vous signalé cette adresse ?.

Par **Mlle Fleur**, le **22/11/2009** à **21:42**

Bonsoir,

Pour répondre à votre question... à la banque, aux impots aussi... mais j'ai bien précisé que j'étais juste hébergé à titre gratuit.

Cordialement,

Par **Patricia**, le **23/11/2009** à **18:31**

Bonsoir,

Votre réponse confirme ce que je pensais...

La taxe est due par le propriétaire ou le locataire OU l'occupant, même si il

est logé à titre gratuit...

Il est donc maintenant normal que les impôts vous la réclame.

<http://www.finances-perso.com/finances-impots/taxe-habitation.pdf>

Pour le paiement, il serait "évidemment" logique, que chacun paie sa part.

Total/12, calculée au prorata du nombre de mois que chacun y a habité.

Le voir pour en discuter avec lui...